

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

DÉCEMBRE 2013 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 18 DÉCEMBRE 2013



Photographie : M. David. H. Mercier

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2013 (2013-12-AG)

NOMINATION

Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé **M. Chaouki Mouelhi**, professeur en finances au Département des sciences de la gestion, au comité de retraite du RRUQ comme représentant des employés de l'UQAR pour la durée non écoulée du mandat de Mme Diane Bérubé, du 18 décembre 2013 au 20 juin 2015.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Se mobiliser collectivement pour rehausser la participation aux études universitaires

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont adopté l'avis de l'Université du Québec intitulé *Parce que le Québec a besoin de tous ses talents – Proposition en vue d'une stratégie nationale de participation aux études universitaire*. Ce document invite le gouvernement du Québec à affirmer

sa volonté de rehausser durablement le capital scolaire de la population. Il propose de doter le Québec d'une stratégie nationale de participation aux études universitaires visant l'équité, de l'accès jusqu'à la diplomation. Cette stratégie repose sur une responsabilité partagée du gouvernement et des universités avec la collaboration des autres acteurs du système d'éducation.

L'avis est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.quebec.ca/communications/artide.cfm?annee=2013&cat=2&newsid=10400>

Ratification des résolutions du Conseil des études tenu le 27 novembre 2013

L'Assemblée des gouverneurs a ratifié les résolutions du Conseil des études concernant l'adoption de quatre nouveaux programmes:

- Certificat en communication siconumérique des organisations (UQAM);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de la carrière artistique (UQAM);
- DESS en génie logiciel (UQAM);
- DESS en santé mondiale (UQAT).



La place de l'Université du Québec illuminée durant la période des fêtes.

Émission de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 587 diplômes à des étudiants de l'UQTR (115), de l'UQAC (141), de l'UQAR (21), de l'UQO (49), de l'UQAT (110), de l'INRS (26), de l'ÉTS (68) et de la TÉLUQ (57). Depuis sa fondation en 1969, l'Université du Québec a délivré 580 228 diplômes.

Entente entre l'UQAC et l'Université Hassan II de Casablanca, au Maroc

Sur la recommandation du Conseil des études, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQAC à conclure avec l'Université Hassan II de Casablanca une entente établissant les modalités de collaboration concernant la délocalisation de la maîtrise en gestion des organisations (profil professionnel) offerte à l'UQAC.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Nomination des auditeurs indépendants de l'Université du Québec pour l'exercice financier 2013-2014

L'Assemblée des gouverneurs a renouvelé le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers de l'Université du Québec - siège social ainsi que la préparation et la vérification des états financiers consolidés et synoptiques de l'Université du Québec et des établissements pour l'année financière 2013-2014.

Les services de cette firme avaient été retenus pour cinq ans à la suite d'un appel d'offres lancé en 2011 et son mandat doit être renouvelé annuellement par l'Assemblée des gouverneurs.

Budgets de fonctionnement révisés 2013-2014

Sur la recommandation des conseils d'administration concernés, l'Assemblée des gouverneurs a adopté les budgets de fonctionnement révisés 2013-2014 au 31 octobre 2013, comprenant les plans d'effectifs, de l'Université du Québec et des établissements.

RÉUNION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2013 (2013-13-AG-S)

Modifications au règlement général 5 *Instances et dispositions générales* et au règlement général 7 *Affaires concernant l'administration*

L'Assemblée des gouverneurs a adopté des modifications aux règlements généraux 5 et 7 tenant compte de l'évolution des pratiques et des contrôles gouvernementaux qui encadrent le processus budgétaire des établissements universitaires. Les budgets adoptés par leurs conseils d'administration respectifs n'auront plus à être soumis individuellement à l'Assemblée des gouverneurs.